



Cahier des charges pour la réalisation d'un reportage photo

1-La ViaRhône

La véloroute ViaRhône conduit les touristes de tous horizons du Léman aux plages de la Méditerranée. Longue de 815 km, et située pour la majorité du parcours à proximité du fleuve Rhône, elle offre aux cyclistes la parcourant une diversité de paysages exceptionnels.

Des panoramas alpins, en passant par les berges du fleuve et les vignobles qui le jalonnent, sans oublier la traversée des villages perchés, des champs de lavande et des oliviers de Provence, c'est un véritable « concentré de France » qui s'offre aux amoureux de la petite reine.

Au-delà de la pratique cycliste, la ViaRhône est une formidable opportunité pour découvrir et profiter, à son rythme, des multiples richesses des territoires traversés, de façon ludique et familiale.

L'ensemble de l'itinéraire alterne deux modes de circulation : en voie verte sécurisée, dédiée uniquement aux cyclistes et aux modes de déplacement non motorisés ; en véloroute, sur des routes secondaires partagées avec les automobilistes, mais majoritairement peu fréquentées.

Une collection d'ambiance, voilà ce que propose la ViaRhône.

Ambiance Culture : emprunter la ViaRhône, c'est remonter aux origines de la Civilisation, de la Préhistoire jusqu'à nos jours.

Ambiance Nature : emprunter la ViaRhône, c'est découvrir une nature préservée.

Ambiance Œnologie et Gastronomie : emprunter la ViaRhône, c'est humer le parfum des vignobles et se régaler des nombreux produits du terroir.

Cette véloroute permet ainsi de renouer avec le fleuve roi. Il existe une véritable culture du Rhône : ses îles, sa faune et sa flore, ses écluses, et même ses crues mémorables font partie d'un patrimoine commun. Tout le long du tracé, des œuvres d'art, musées, monuments... y font référence.

La découverte peut se faire à loisir, soit en itinérance le long du fleuve, soit en séjour avec une possibilité de rayonner dans les départements, grâce aux voies vertes qui partent de la ViaRhône pour s'enfoncer à la rencontre de nouveaux territoires.

La ViaRhône, c'est définitivement LA destination cyclable à parcourir !

Plus d'informations : <https://www.viarhone.com/>

2-Le partenariat autour de ViaRhône

Une volonté à l'échelle de trois régions

Imaginé à la fin des années 1990, le projet ViaRhôna a réellement commencé à se concrétiser à partir de 2004/2005, lorsque la Région Rhône-Alpes et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) officialisent leur participation financière et leur partenariat pour sa mise en œuvre.

Suite à cette première impulsion, en 2013/2014, le partenariat se raffermi autour d'un comité d'itinéraire rassemblant notamment, la CNR, ainsi que les trois régions concernées, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur. Ils se fixent alors pour ambition de faire de ViaRhôna un projet de grande ampleur à l'horizon 2020 et initient alors la mise en tourisme de l'itinéraire.

La ViaRhôna, dont l'achèvement est prévu à l'horizon 2020, est également inscrite au schéma national des véloroutes voies vertes. Elle a rejoint fin 2015 le réseau EuroVelo*, suite à une candidature commune avec la route du Rhône en Suisse, permettant ainsi de proposer un itinéraire de 1 115 km à l'échelle de tout le parcours du fleuve Rhône.

** réseau des véloroutes européennes, portée par la Fédération européenne des cyclistes (ECF), comportant à ce jour 15 itinéraires cyclables transfrontaliers répartis sur tout le continent www.eurovelo.com*

3-La nature de la mission

La mission consiste à **réaliser un reportage photographique** permettant d'acquérir **un lot d'images qualitatives, porteuses des valeurs fortes de l'itinéraire** essentiellement centrées sur les sites patrimoniaux et naturels propres à l'itinéraire et formant son identité, susceptibles d'accompagner fortement la quête de notoriété et l'ancrage d'une image forte de ViaRhôna dans le paysage des véloroutes françaises.

Ce reportage sera utilisé pour l'illustration de Viarhônga sur tous supports et par tous les partenaires (cf § 8 -utilisation possible des images)

4-Les sites et points à illustrer

Les sites à illustrer ont été sélectionnés par Auvergne-Rhône Alpes Tourisme et le CRT Sud en fonction de leurs attributs identitaires en relation avec l'itinéraire. Il s'agit pour certaines images :

- de renouveler des visuels déjà très diffusés,
- de combler des manques,
- d'avoir une approche plus créative, plus sensible et plus originale du sujet.

Les atouts identifiés de l'itinéraire :

- **une véloroute intimement liée à l'eau** : le Rhône
cf : <https://www.capsurlehone.fr/> pour s'imprégner du fleuve
- **des éléments de caractère forts**
cf : <https://www.viarhonga.com/ambiances>)
permettant :
 - la découverte du patrimoine historique et culturel (châteaux, musées, ponts, ...),
 - ⊖ la découverte des villes, bourgades et villages,
 - la découverte du patrimoine naturel : parcs urbains, marais, réserves naturelles, étangs, cascades, vignobles, vergers, PNR, plages de Méditerranée.
 - la découverte du patrimoine gourmand : vignobles, vergers, gourmandises, truffe, riz, sel, huitres et quelques AOC.

Une liste précise des sites à couvrir sera fournie au prestataire choisi, sur la base d'une soixantaine de lieux répartis sur l'ensemble du territoire couvert par ViaRhôna.

En plus des sites à illustrer, le photographe devra réaliser :

*des photos d'ambiance : pause pique-nique, pause-café, quelques arrêts sur des sites de visites, arrivée à l'hébergement, garage vélo, documentation mise à disposition par l'hébergement, échanges avec propriétaires de l'hébergement, échanges avec d'autres itinérants de la ViaRhôna,...

*des images génériques vélo : préparation des vélos, des sacoches, du matériel, signalétique,...

5-Les caractéristiques des images

Les photos devront mettre en scène :

- les sites et paysages identitaires de ViaRhôna,
- des personnages représentant différentes cibles de clientèles dans certains sites et paysages.

De façon générale, la production devra **faire percevoir la beauté des sites et des paysages et la nature, le long de l'itinéraire.**

De façon plus particulière, elle devra faire apparaître des **éléments de la signalisation cyclo-touristique, ou autres éléments liés au monde du vélo** (signalétique spécifique vélo, panneaux « accueil vélo » apposés chez les prestataires, gps sur vélo ...).

Les **angles des prises de vues** doivent être variés, **alterner cadrages** en format paysage et portrait, avec quelques plans rapprochés ou quelques détails, et jouer avec la profondeur de champ.

En dehors de la saison de prise de vues, les photos doivent être aussi **intemporelles et pérennes** que possible (pas de visuel faisant apparaître des dates par exemple).

Dans la mesure du possible, éviter toute pollution visuelle (lignes électriques, panneaux routiers, panneaux publicitaires, voitures...).

Les photos **mettront en scène** :

- **cinq cibles de clientèles** :
 - cyclotouristes en balade ou en excursion courte,
 - voyageurs itinérants à vélo (longue distance) avec sacoches,
 - couples d'âges variés,
 - familles,
 - tribus et mini-groupes
- **tout type de vélo** :
 - vélo à assistance électrique,
 - tandem,
 - vélo avec sacoches et/ou remorque,..

Les profils des cibles seront répartis à peu près équitablement sur les 60 sites. Une liste précise des profils à mettre en scène sur chaque site sera fournie au prestataire choisi.

Les photos doivent **privilégier les vélos adaptés à la pratique du cyclotourisme et éviter les VTT et les vélos de course.**

Les mises en situation devront respecter les règles essentielles de sécurité routière et les principes élémentaires de précaution, notamment sur les routes partagées (les enfants et les adultes devront porter des casques).

Les images doivent respecter les usages lorsqu'elles sont prises dans les sites (exemple : ne pas mettre en scène des vélos alors que l'accès est habituellement interdit).

Pas de prise de vue hors de l'itinéraire balisé et des sites qui jalonnent l'itinéraire (excepté pour un pique-nique ou une pause).

Il est demandé de privilégier des aménagements représentatifs de l'itinéraire : site propre respectant la réglementation autant que possible et site partagé.

Nous souhaitons privilégier des figurants non professionnels. Toutefois, il sera possible de recourir à des professionnels en cas d'indisponibilité.

Tenues des figurants : bannir les vêtements avec motifs, pas de marques et publicités visibles. Privilégier des vêtements sportifs et adaptés à la pratique cycliste itinérante, mais sobre et si possible avec harmonie de couleurs et pas trop haut de gamme. Prévoir des tenues différentes pour un même figurant, afin de varier les couleurs.

Pour information, Cairn, équipementier vélo basé dans l'Ain, propose le prêt de casques et tours de cou afin d'équiper les personnes.

5.1-Les caractéristiques techniques des photos

Le nombre de photos

Les photos seront réalisées sur **les 12 départements concernés par ViaRhôna** (Haute-Savoie, Savoie, Ain, Rhône, Loire, Isère, Drôme, Ardèche, Vaucluse, Gard, Hérault, Bouches du Rhône), ainsi que et **la métropole de Lyon**

Evaluation moyenne

A raison, à minima, d'une journée de reportage par département et à minima de 30 photos, sélectionnées par le commanditaire, pour chaque territoire soit un **total de 12 jours de reportage et 360 photos au total**.

Il s'agit bien d'une moyenne destinée à l'élaboration du devis.

5.2.-Les livrables

Les fichiers jpeg des photos retenues seront fournis par wetransfer ou tout autre moyen physique, en 2 résolutions :

-en haute définition, à **minima** 5000x3000 pixels env/300 dpi

-en basse définition, environ 800x600 pixels/72 dpi

Si possible, géolocalisation et champs IPTC remplis.

Le nom des fichiers livrés sera composé de : localisation (commune+chiffre département) + VR + photographe (P.Nom)

Par exemple : serrieres_07_VR_Nom du photographe

6-La qualité artistique

Il s'agit de **créer des images fortes et identitaires de l'itinéraire**, incitant à la découverte de la véloroute, ses sites patrimoniaux et ses paysages.

Le reportage devra **s'effectuer en couleur**.

Il est primordial de **créer, pour ces photos, des ambiances chaleureuses** : les prises de vue devront être réalisées par beau temps, avec une belle végétation, en privilégiant de beaux éclairages (lumières douces du matin et du soir). Bannir les prises de vue par temps gris, pluvieux, sans luminosité et en plein midi sous un soleil écrasant (quitte à reporter les séances, si besoin).

Les personnages doivent être souriants, détendus, ouverts, pour donner envie d'aller à leur rencontre. Les postures doivent être aussi naturelles que possible. Privilégier la spontanéité. Chacun d'entre nous doit pouvoir s'identifier à eux.

Varié les points de vue et les personnages. Arriver à saisir un cadre, une ambiance, la gaieté d'une rencontre ou d'un moment partagé. Pour les personnages, faire quelques gros plans ce qui permet de mieux faire passer les émotions.

7-La logistique

Le photographe travaille en totale autonomie, sous couvert de validation préalable par nos soins. Si nécessaire, une liste de prestataires (loueurs de vélos, hébergements,...) peut être fournie.

Il opère dans le respect des réglementations en vigueur, avec la meilleure déontologie professionnelle. Les partenaires de la ViaRhôna peuvent apporter des conseils sur leur secteur de référence. Les partenaires se dégagent de toute responsabilité en cas de litige opposant le photographe à une personne tierce morale ou physique.

8-La cession des droits

UTILISATIONS POSSIBLES DES PHOTOS

Un contrat détaillant notamment les utilisations sera signé lors de la prestation. A titre informatif, voici les utilisations possibles qu'il autorisera :

-Partenaires ViaRhôna (CRT Sud, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes) : tous supports print et on-line (dont réseaux sociaux), à destination du grand public et des professionnels, campagnes de communication (hors affichage avec achat d'espace), aménagement de stands,...

-Mise à disposition possible :

- aux sites et acteurs des territoires concernés pour illustrer leurs propres outils print et on-line,
- à la presse française et étrangère (articles, publi-rédactionnels,... hors 1^{ère} de couv),
- aux agences de voyage et tour-opérateurs pour l'illustration de séjours en Auvergne-Rhône-Alpes sur leurs outils de communication,

-d'une manière générale à tout prestataire public ou privé qui en ferait la demande, dans le cadre de l'illustration de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans des supports diffusés gratuitement.

Les éditions commerciales, du type guide touristique, réalisées sans partenariat et les affichages avec achat d'espace ne sont pas inclus dans la cession de droits, et feront l'objet d'une négociation séparée si le besoin se présente.

La durée de cession portera sur 5 ans, avec possible renouvellement de tout ou partie des images. Une proposition financière sera étudiée le moment venu.

9-Le droit à l'image

Lorsque les clichés mettront en scène des individus identifiables, le photographe s'assurera auprès d'eux des droits à l'image ; il leur fera signer un formulaire de cession de droit à l'image, que nous fournirons.

10-Le calendrier

Envoi du cahier des charges : mardi 6 août 2019

Réception des offres : mardi 27 août

Sélection du photographe : jeudi 29 août

Réalisation du reportage photo : septembre 2019, mai et juin 2020

**Livraison des photos : lundi 7 octobre pour celles de septembre 2019
lundi 6 juillet 2020 pour celles de mai et juin 2020.**

11-Le budget et le paiement

La prestation sera rémunérée par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, organisme mandaté pour payer le reportage photo.

Adresse :

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme
11B quai Perrache
69002 Lyon

Le paiement se fera comme suit :

- un 1^{er} acompte de 30 % sera versé à la commande,
- un second paiement de 40 % (après réception d'une 1^{ère} série de photos),
- le solde sera réglé à réception conforme de la totalité des images (en juin 2020).

12-La proposition d'offre

La proposition devra être adressée, au plus tard le mardi 27 août 2019, exclusivement par mail

à :

Sylvaine VALLINI – Promotion ViaRhôna - Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme
s.vallini@auvergnerhonealpes-tourisme.com

Elle devra présenter :

- une brève présentation du photographe et de ses références, avec quelques exemples de réalisation en matière d'illustrations touristiques et/ou cyclo-touristiques,
- un devis HT et TTC détaillé présentant :
 - la prestation photo et la cession des droits,
 - une évaluation des frais de la mission (transport, hébergement, restauration, location de matériel...),
 - le coût/jour d'un figurant professionnel.

Dans son devis, le prestataire devra proposer l'option suivante :

- le coût pour 50 visuels supplémentaires.

Une fois choisi, le photographe recevra un contrat détaillant :

- les conditions d'utilisation,
- la liste des sites à couvrir pour chaque cible,
- des contacts permettant d'aider à la préparation du reportage.

